



La Tour du Pin  
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

**APPEL DE CANDIDATURE – Année scolaire 2025-2026**  
**Pour les parents aux différentes Instances de l'établissement**

Je soussigné(e) : Nom – Prénom .....

Parent de l'élève : Nom – Prénom .....

Classe : .....

**Suis candidat(e)**

- ☐ au Conseil Intérieur
- ☐ au Conseil d'Administration
- ☐ au Conseil de Classe

Fait à .....

Le .....

signature

**Vous pouvez être candidat(e) à plusieurs conseils.**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lycée professionnel Horticole et Animalier**  
164 Allée Louis Clerget – 38110 LA TOUR DU PIN  
**Siret** : 193 818 192 00042 - **Tél** : 04 74 83 20 70  
**Courriel** : lpa.la-tour-du-pin@educagri.fr -- **Site internet** : www.lyceehorticole.fr

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



### **Conseil Intérieur**

#### *Composition :*

- 12 représentants élus des élèves et étudiants, dont six votent,
- **03 représentants élus des parents d'élèves**,
- 06 représentants élus des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance
- 03 représentants élus des personnels administratifs et de services assimilés
- 02 maîtres de stages
- 01 représentant des salariés des exploitations agricoles ou des groupements professionnels agricoles
- 01 conseiller municipal de la commune siège
- 01 agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

Le conseil intérieur se réunit au moins trois fois par an, avant chaque conseil d'administration. Ses avis et ses propositions sont communiqués au conseil d'administration de l'EPL.

#### *Missions :*

Le conseil intérieur est saisi des questions qui relèvent de l'autonomie pédagogique et éducative du lycée. Il a un rôle de proposition : sur le projet d'établissement, la vie de la communauté (y compris le quotidien des élèves), la pédagogie et le budget.

### **Conseil d'Administration**

#### *Composition :*

Le conseil d'administration comprend 30 membres.

- 1/3 est composé de représentant de l'État, des collectivités et des établissements publics intéressés à la formation
- 1/3 est composé de représentants du personnel,
- 1/3 est composé de représentants élus des élèves, **des parents d'élèves**, d'anciens élèves et des organisations professionnels et syndicales.

Sont également présents, avec voix consultative :

- le directeur de l'EPL, son adjoint, l'agent comptable et les directeurs de centre,
- le directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- le président peut inviter aux séances toute personne dont la présence lui paraît utile.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an en séance ordinaire.

#### *Missions :*

Le conseil d'administration est un organe important dans le vie de l'établissement car il concerne l'organisation pédagogique et financière de l'EPL.

Il doit se prononcer à travers un vote sur :

- le budget et le compte financier
- le règlement intérieur
- le projet d'établissement (notamment les projets pédagogiques)
- l'organisation pédagogique (voyage, etc...)

### **Conseil de classe**

#### *Composition :*

Le Proviseur ou son adjoint, le professeur principal de la classe, les enseignants composant l'équipe pédagogique, le CPE ou son représentant (TFR vie scolaire), les deux délégués élèves et **les délégués des parents d'élèves**.

Peuvent être invitée à y participer, toute personne ayant des éléments à faire connaître et pouvant influencer la scolarité de l'élève : infirmière, Directrice d'Exploitation , Auxiliaire de Vie Scolaire, Assistant d'Éducation...

NB : en l'absence du Proviseur, le CPE peut être désigné comme son représentant.

Le conseil de classe se réunit 3 fois par an, selon le calendrier des conseils de classe établi pour l'année scolaire.

#### *Missions :*

- examiner la scolarité des élèves en mettant en valeur les facilités et les difficultés rencontrées dans les apprentissages,
- formuler des conseils pour aider les élèves dans leur implication, leur travail personnels et leurs choix d'étude,
- donner un avis sur les vœux d'orientation formulés par les élèves